

# SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du samedi 17 juillet 2010 . . . . .	2
Organes et commissions de la Société . . . . .	3
Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2009 . . . . .	4
Rapport du Conseil d'administration . . . . .	5 – 10
Commentaires sur les comptes . . . . .	11
Les chiffres clés 2009/2010 . . . . .	13
Comptes de construction . . . . .	14
Comptes d'amortissements . . . . .	15
Compte d'exploitation des installations . . . . .	16
Compte d'exploitation des restaurants . . . . .	17
Bilan comparé au 30 avril . . . . .	18 – 19
Compte de pertes et profits et utilisation du cash-flow . . . . .	20
Annexe aux comptes annuels – Rapport de l'Organe de révision . . . . .	21
Graphique : Recettes totales des installations et des restaurants . . . . .	22
Graphique : Principaux investissements et cash-flows . . . . .	23
Quelques statistiques . . . . .	24



# CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de la Société des remontées mécaniques de Grimentz S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire

## **Samedi 17 juillet 2010, à 15 heures, à Grimentz, au restaurant d'altitude de Bendolla**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Contrôle des présences.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'A.G. ordinaire du 18 juillet 2009.
3. Rapport du Président du Conseil sur l'activité de la Société en 2009/2010.
4. Présentation des comptes de l'exercice 2009/2010 (du 01.05.2009 au 30.04.2010).
5. Rapport de l'organe de contrôle.
6. Approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2009/2010.  
Décharge aux organes responsables.
7. Décision sur l'utilisation du bénéfice - dividende.
8. Information sur le projet de téléphérique de liaison « Grimentz-Zinal ».
9. Divers et propositions individuelles.

Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion ainsi que celui des vérificateurs sont à disposition des actionnaires au bureau de la Société. Ils pourront être consultés sur le site Internet de la Société ([www.bendolla.ch](http://www.bendolla.ch)) dès le lendemain de l'A.G.

Les cartes d'admission (actions nominatives) devront être présentées en début d'assemblée.

Grimentz, le 25 juin 2010

Le Conseil d'administration



# ORGANES - COMMISSIONS

## 1. Conseil d'administration Expiration des mandats en 2013

Nicolas SALAMIN, Grimentz

Simon CRETZAZ, St-Jean

Jean-Bernard ROUVINEZ, Sierre

Paul-André ROUX, Grimsuat

Pierre-André VEUTHEY, Martigny

Vincent EPINEY, Grimsuat

Jacques VOUARDOUX, Grimentz  
Président de la Bourgeoisie

## 2. Commissions liaison Grimentz - Zinal

a) Commission technique

b) Commission rapprochement

## 3. Vérificateurs des comptes

Dominique EPINEY, Sierre  
Nicolas FROCHAUX, Baar

## 4. Direction

Yves SALAMIN

## 5. Exploitation

Jean-Pascal SOLIOZ  
Philippe CATTIN

## 6. Gérance des restaurants

Paul EPINEY  
Séverine BORGEAT

## Fonctions - commissions

Président, Comité de direction  
Organisation-Sécurité /Projets immobiliers

Secrétaire, Comité de direction  
Domaine skiable - Enneigement technique

Publicité - restaurants / Finances

Finances / Projets immobiliers

Organisation - Sécurité - Publicité/Restaurants

Entretien installations - bâtiments - machines  
Domaine skiable

Enneigement technique  
Entretien installations - bâtiments - machines

Pascal Bourquin, Georges-Alain Zuber,  
Raymond Epiney, Simon Cretzaz, Vincent Epiney,  
Jacques Vouardoux  
+ les 2 responsables d'exploitation

Yves Salamin, Nicolas Salamin, Paul-André Roux  
Jean-Michel Melly, Christian Melly, Simon Epiney

## Expiration des mandats en 2011

Comité de direction - Toutes les commissions

Responsable exploitation - Entretien installations  
Responsable service sécurité et avalanche

Restaurant d'altitude de Bendolla et Buvette Orzival  
Restaurant l'Etable du Marais





## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE GRIMENTZ S.A. DU 18 JUILLET 2009

Le Président, M. Nicolas Salamin ouvre la 41<sup>e</sup> Assemblée générale devant 302 actionnaires représentant 7'265 actions, soit le 60.54% du capital-actions. Dans son mot de bienvenue, il retrace les principaux événements qui ont marqué la vie politique et économique au plan mondial, suisse et annivard.

Le procès-verbal, dont le secrétaire M. Simon Crettaz résume les points essentiels, ne suscite aucune remarque ; il est approuvé par l'assemblée.

Dans son rapport sur l'activité 2008/2009, le Président relève que la Société a échappé à la morosité financière. La neige tombée en abondance avant l'ouverture des installations, la structure familiale de la clientèle, l'attractivité du domaine skiable, l'apport de nouveaux logements, la compétence et la motivation du personnel, le regain d'intérêts pour le ski sont des éléments qui ont contribué à sa bonne santé. Le chiffre d'affaires a progressé de 9.38%, dépassant pour la première fois le seuil des 9 millions de francs. Installations et restaurants ont suivi la même courbe de progression. Il aborde ensuite divers points contenus dans le rapport écrit remis aux actionnaires. Il termine son exposé par les remerciements d'usage adressés aux autorités politiques et touristiques, aux consortages et aux actionnaires.

Le directeur invite ensuite les actionnaires à une promenade chiffrée intitulée «la ballade des actionnaires heureux». Les recettes ont augmenté de 10% environ. Le cash-flow se monte à Fr. 2'680'000.--. Les fonds propres représentent désormais 40% du total du bilan. L'endettement se situe au-dessous de 10 millions de francs. Tous ces ratios prouvent la bonne santé financière de la Société.

Au nom de l'organe de contrôle, M. Nicolas Frochoux recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au Conseil d'administration. Les comptes de l'exercice 2008/2009 sont ensuite approuvés à l'unanimité. Le Président remercie l'assemblée.

Sur proposition du C.A., l'assemblée accepte le versement du bénéfice de Fr. 1'630.88 à la réserve légale ainsi que l'attribution d'un bon d'une valeur de Fr. 20.-- par action, à utiliser aux conditions habituelles.

Deux administrateurs, MM. Gaby Solioz, représentant de la Commune de Grimentz et Charles-André

Salamin ont fait part de leur démission. La proposition de réduire de 9 à 7 le nombre des administrateurs est acceptée par l'assemblée. Les 7 autres membres, qui remettent leur mandat à disposition, sont réélus, par acclamation, pour une période de 4 ans. M. Jean-Bernard Rouvinez présente la candidature de M. Nicolas Salamin à la présidence. Celui-ci est réélu pour 4 ans par acclamation. Le Président remercie l'assemblée en promettant de servir au mieux jusqu'à la fusion ou jusqu'à la retraite. Les vérificateurs, MM. Dominique Epiney et Nicolas Frochoux, sont réélus pour une période de deux ans par acclamation.

Le directeur informe l'Assemblée sur les nouvelles animations. Il remercie ensuite chaleureusement Mme Claudette Massy qui quitte le restaurant d'altitude après 21 saisons d'hiver, M. Romain Rion, qui prend sa retraite après 40 saisons d'hiver et M. Bernard Solioz pour 25 saisons de service.

MM. Gaby Solioz et Charles-André Salamin, membres du C.A. respectivement durant 8 et 16 ans sont vivement remerciés pour leur engagement au service de la Société ; ils reçoivent un cadeau d'adieu. M. Gaby Solioz en son nom et au nom de son collègue souligne l'importance du secteur des remontées mécaniques. Il appelle de ses vœux la nouvelle Commune pour qu'elle maintienne et accentue son soutien. Il relève la tendance de certains services cantonaux à bloquer les dossiers. Il encourage vivement ses anciens collègues à tout entreprendre pour aboutir à la liaison et à la fusion avec Zinal.

M. Simon Epiney, Président d'Anniviers apporte le salut du Conseil communal. Il souligne l'appui déjà apporté dans les dossiers de la planification, du plan de quartier de la télécabine et de la liaison avec Zinal.

M. Gérard Genoud, unique représentant de Grimentz dans le nouveau Conseil communal, félicite le personnel et les dirigeants de la Société qu'il considère comme la colonne vertébrale de la station et regrette de n'avoir pas été appelé à faire partie du Conseil d'administration.

Répondant à 2 actionnaires, le directeur précise que les RMA n'envisagent pas de réductions supplémentaires pour les personnes à l'AVS et que la volonté est de favoriser les jeunes générations. La proposition d'accorder la gratuité aux seniors de plus de 77 ans sera traitée par le Comité RMA.

Pour clore l'assemblée, M. Roland Wartenweiler, un fidèle du Val d'Anniviers depuis 30 ans, qui expose plus de 200 photographies de plantes durant l'été, au restaurant de Bendolla, captive l'auditoire en parlant de sa passion.





## **42e RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES DE GRIMENTZ S.A. DU 17 JUILLET 2010**

L'exercice 2009/2010 ressemble à s'y méprendre au précédent qui avait été jugé exceptionnel !

Seul le déroulement de la saison d'hiver a connu un scénario différent. En 2008/2009, la saison avait débuté en fanfare grâce à un enneigement abondant et à des conditions atmosphériques idéales. Par la suite, le mauvais temps et le froid avaient pris le dessus jusqu'à Pâques. La saison d'hiver écoulée a connu un départ très difficile, avec un faible enneigement, des épisodes neigeux et même de la pluie à Noël. Le mois de février a apporté un correctif bienvenu. La fin de la saison a été mitigée surtout les week-ends, avec de fréquentes petites chutes de neige et des températures extrêmement basses, à l'exception d'une courte période de réchauffement à mi-mars.

Au final, les résultats sont à peu près identiques. Le chiffre d'affaires des installations enregistre une infime baisse de l'ordre de 1%. Par contre, celui des restaurants augmente très légèrement grâce au chiffre record de l'Etable du Marais qui progresse de plus de 10%. Cet excellent résultat est dû à la gérante qui a su donner une âme à cet établissement ainsi qu'à un concept bien pensé qui plaît à nos hôtes. Les recettes de la saison estivale continuent de progresser.

Le chiffre d'affaires global dépasse une nouvelle fois la barre des 9 millions de francs. Ce résultat est supérieur de 13% à la moyenne des 5 derniers exercices.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées avec des variations sensibles d'un poste à l'autre. Avant amortissements, elles se situent au même niveau qu'en 2008/2009.

Le cash-flow s'élève à 28.73% du chiffre d'affaires, ratio qui correspond aux normes supérieures de la branche. L'endettement a fortement baissé ; il est inférieur à 7.5 millions de francs. Les fonds propres représentent désormais 42% du total du bilan.

Le constat est une nouvelle fois très réjouissant, compte tenu des éléments défavorables évoqués et d'un contexte économique toujours influencé par une conjoncture morose. Il faut également souli-

gner que les tarifs et les prix n'ont pas été modifiés afin d'anticiper la tendance frileuse de la consommation.

Sur le plan humain, relevons qu'un jeune surfeur de 24 ans a perdu la vie en pratiquant son sport favori, hors des pistes dans la région d'Orzival. Notre ancien et fidèle collaborateur, M. Paul Massy, est décédé dans le courant de l'hiver. Il n'aura malheureusement pas profité longtemps d'une retraite bien méritée. Notre personnel a été épargné par les accidents graves et l'absentéisme a été quasiment inexistant. L'ambiance de travail a été bonne tout au long de l'hiver.

La dernière Assemblée générale a décidé de réduire de 9 à 7 les membres du Conseil d'administration, notamment en prévision de la fusion avec Zinal. Le Conseil d'administration s'est réorganisé. Certaines commissions ont été remodelées, d'autres abandonnées. L'objectif principal demeure la liaison, par un téléphérique, avec le domaine skiable de Zinal. Ce dossier a canalisé les énergies durant l'exercice écoulé. Les deux conseils se sont réunis à Zinal, au début février 2010, pour faire le point sur son évolution. Ils ont également participé à une sortie à skis, en Andorre, qui a permis de découvrir de nouveaux horizons skiabiles, de faire la connaissance d'autres montagnards et de discuter du projet dans une ambiance plus détendue. Les présidents et les directeurs des deux sociétés assurent la coordination des décisions prises par les conseils.

## **PROJET DE LIAISON TELEPHERIQUE GRIMENTZ - ZINAL**

### **Procédure**

Les rencontres entre le Président d'Anniviers, le responsable communal de l'aménagement du territoire et les collaborateurs du Service du développement territorial ont permis de clarifier certains points importants. L'implantation des gares de départ et d'arrivée est conforme aux plans de zone. Par contre, les pylônes situés en zone agricole nécessiteront une demande de dérogation selon l'article 24 de la Loi sur l'aménagement du territoire. Une modification du plan directeur cantonal ne sera pas nécessaire.

Des compléments de relevés floristiques et d'expertises hydrologiques ont été confiés à des bureaux spécialisés.





## **Plan de quartier au départ de la télécabine**

La Commune d'Anniviers a poursuivi les démarches tendant à l'aboutissement du plan de quartier. Le périmètre a été élargi pour répondre à la demande de certains propriétaires. La Commune a également organisé plusieurs rencontres afin de trouver une solution satisfaisante pour les quatre propriétés situées entre les routes communale et cantonale. Ces parcelles seront survolées par la future installation. Les propriétaires ont mandaté deux experts neutres afin de trouver un consensus pour leur mise en valeur. La solution retenue a été soumise aux services concernés de l'Etat du Valais.

L'Assemblée primaire devra se prononcer sur l'approbation du plan de quartier à fin 2010. Un nouveau concept de circulation accompagnera ce dossier et proposera des solutions intéressantes pour garantir la cohabitation entre piétons et véhicules.

En avril, la Commune a convoqué tous les propriétaires concernés par le plan de quartier ainsi que les riverains à une séance d'information. La cinquantaine de personnes présentes a pu poser des questions tant sur le plan de quartier que sur la justification du projet.

Notre Société a décidé d'acheter la seule construction qui sera survolée par l'installation. Cette acquisition permettra de résoudre plus facilement l'équation du plan de quartier, tout en constituant une opération immobilière intéressante à terme. Dans un premier temps, ce chalet sera mis en location.

## **Discussions avec les associations de protection de la nature**

Une délégation des R.M. de Grimetz, de Zinal et de la Commune a rencontré, à Sion, à deux reprises, les représentants du WWF, de ProNatura et de la Fondation suisse pour l'aménagement et la protection du territoire. Des représentants de la Société du Funiculaire de Saint-Luc/Chandolin et des Forces Motrices de la Gougra étaient également présents lors de la dernière rencontre. Les caractéristiques techniques et environnementales du projet de téléphérique de liaison ont été présentées en détail. Les associations de protection de la nature demandent que la Commune d'Anniviers établisse un inventaire des valeurs naturelles et qu'elle intègre toutes les études sectorielles existantes, dans le cadre de la révision des plans d'aménagement. Sur cette base, la Commune et les sociétés concernées par des projets importants devront proposer des mesures globales de compensation. Une nouvelle rencontre entre tous les partenaires est programmée en août prochain.

## **Commission «Technique»**

Après avoir visité des départs de téléphériques à Zermatt, cette commission, à laquelle ont été adjoints les responsables techniques des deux sociétés, a établi le cahier des charges pour la fourniture de la partie électromécanique. Il a été adressé à trois fournisseurs potentiels : les maisons Leitner, Garaventa et Bartholet. Seules ces deux dernières ont déposé des offres. Les représentants de Garaventa et de Bartholet ont été invités à venir présenter leur offre et à répondre aux questions des délégués des deux sociétés. Au début de l'année, les membres de la commission se sont rendus, à Mayerhofen, en Autriche, pour visionner des téléphériques construits par Garaventa et à Coire pour visiter les ateliers ainsi qu'une installation de Bartholet. M. Paul Glassey, ingénieur, spécialiste des remontées mécaniques, a également été consulté. La commission technique a rédigé son rapport final à l'intention des conseils d'administration. La décision d'adjudication n'a pas encore été prise étant donné les inconnues qui subsistent pour le passage de l'installation au-dessus de la zone de construction à Grimetz. Elle interviendra tout prochainement, après une dernière rencontre entre les représentants des fournisseurs et les conseils d'administration.

## **Commission «Rapprochement»**

Les trois experts mandatés ont déposé un rapport sur l'estimation des valeurs financières et techniques ainsi que sur celles des terrains. Leurs conclusions ont fait l'objet de remarques de la part des conseils d'administration. Après corrections, les experts devront présenter leurs conclusions afin de déterminer la valeur intrinsèque qui servira de base à la future répartition du capital-actions. Cette répartition sera soumise à l'approbation des assemblées générales.

Un précontrat de fusion est à l'étude. Il prévoit un calendrier des réalisations prioritaires après la construction du téléphérique et fixe les procédures de décisions pour l'adjudication des travaux. Il arrête également le mode de répartition des frais en cas de fusion ou non. Ce document devra être discuté par les deux conseils.





## **HOMOLOGATION DE LA PLANIFICATION A 15 ANS DU DOMAINE SKIABLE**

La Commune est intervenue à plusieurs reprises auprès des services cantonaux pour que ce dossier déposé en septembre 2008 aboutisse enfin. Après un parcours pour le moins tortueux dans les méandres des services étatiques et des compléments d'études, il a finalement trouvé une issue favorable.

Le Conseil d'Etat a homologué, le 31 mars 2010, la modification partielle du plan d'affectation des zones et du RCC concernant le domaine skiable Grimentz-Bendolla ainsi que le plan d'aménagement détaillé et son règlement.

## **RELATIONS AVEC LA COMMUNE D'ANNIVIERS ET LES AUTRES COLLECTIVITES LOCALES**

La piscine publique de Grimentz appartient aux Remontées Mécaniques, à la Commune, à Grimentz/St-Jean Tourisme et à la Bourgeoisie de Grimentz. Les trois autres partenaires ont demandé à la Commune de reprendre le bâtiment et l'exploitation dans le cadre de la fusion. La Commune d'Anniviers a refusé cette démarche car elle entend concentrer ses efforts pour moderniser la piscine de Zinal dont elle est propriétaire à part entière. Cette construction a été jugée plus apte à répondre aux futurs besoins. Notre Société a alors demandé que l'exploitation de la piscine de Grimentz soit abandonnée étant donné les frais importants que nécessitent sa mise à niveau. Cette requête a été rejetée par les trois autres partenaires qui entendent continuer l'exploitation jusqu'à ce que la piscine de Zinal soit remise au goût du jour. Notre Société a ainsi participé, en plus de la prise en charge de sa part au déficit annuel, à des travaux d'entretien qui se sont élevés à plus de Fr. 40'000.--. Il s'est avéré par la suite que la piscine ne pourra plus être exploitée sans d'autres investissements encore plus onéreux. Les collectivités ont finalement admis d'étudier une nouvelle affectation du bâtiment de la piscine dont la localisation et l'état de vétusté ne correspondent plus à l'attente de la clientèle.

Pour l'entretien des pistes de ski de fond, notre Société a informé la Commune qu'elle n'achètera plus de nouveau véhicule pour remplacer celui qu'elle mettait à disposition jusqu'ici. La Commune reprendra ce service, comme elle l'a déjà fait cet hiver pour les pistes de Zinal.

La Commune a approuvé le règlement en vigueur pour la gestion du Pool des Parkings Payants. Le statu quo a été maintenu pour le déblaiement des

places de parc qui appartiennent à notre Société. La Commune a été sollicitée pour qu'elle établisse une égalité de traitement entre les sociétés de remontées mécaniques qui ne sont pas toutes propriétaires de places de parc et qui, par conséquent, n'ont aucun frais pour leur déblaiement.

Les résultats d'un audit concernant la politique touristique 2011-2014 ont été présentés par le bureau Fischer et Partner aux acteurs concernés de la Vallée. La solution préconisée prévoit la création d'une entité « Anniviers Tourisme » qui regroupera toutes les sociétés de développement ainsi que la réorganisation de « Sierre Anniviers Tourisme ». Les conclusions de cet audit correspondent aux souhaits émis par les Remontées Mécaniques d'Anniviers.

La Commune d'Anniviers et la Bourgeoisie de Grimentz qui sont également propriétaires du chalet Renard ont donné leur accord pour sa transformation par les remontées mécaniques. Notre Société pourra ainsi créer 7 studios destinés au personnel et les exploiter durant 25 ans. En contrepartie, elle versera une location aux deux copropriétaires et investira un demi-million de francs pour les travaux. Compte tenu des locations qu'elle encaissera, cet arrangement devrait s'avérer neutre en terme de coûts pour notre entreprise.

## **REMONTÉES MÉCANIQUES ANNIVIERS**

Afin de tenir compte de certaines augmentations (TVA, énergie électrique, etc.), l'Assemblée générale des RMA a décidé une indexation tarifaire de l'ordre de 4% pour la prochaine saison d'hiver. Elle a opté pour l'engagement d'un préposé aux nouvelles techniques de communication. Cette personne sera chargée de la mise à jour du site Internet ainsi que de l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc...).

La commande des forfaits par Internet a été mise en ligne, à titre de test, durant la saison d'hiver écoulée. Cet essai a mis en évidence les améliorations à apporter afin que ce moyen de commande soit complètement opérationnel pour la saison d'hiver à venir.

Les contrats d'assurances RC d'Unifun seront repris, aux mêmes conditions, par VVST, l'assureur des transports publics. Ce transfert a été décidé afin de bénéficier d'une taille critique et d'économiser ainsi des frais administratifs. Cette opération permettra aux anciens membres d'Unifun d'utiliser le capital provenant du fonds de réserve pour le paiement des primes des quatre prochaines années et de bénéficier de coût bien plus avantageux.



## EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET DES RESTAURANTS

### Installations

Toutes nos installations ont fonctionné sans interruption depuis l'ouverture officielle le 18 décembre jusqu'au 19 avril. Certaines ont dû être fermées durant quelques heures, principalement en mars, en raison de petites pannes techniques, d'une rupture du courant électrique, du vent ou du danger d'avalanches.

L'enneigement technique de nos pistes a été effectué de la mi-novembre à la mi-décembre avec une production un peu plus importante que l'année dernière étant donné le déficit de neige naturelle. Au début mars, un complément a été apporté à certains endroits en aval de Bendolla.

De manière générale, l'état de nos pistes a été satisfaisant tout au long de la saison, grâce, entre autres, aux travaux d'amélioration des pistes entrepris régulièrement sur le domaine skiable. En raison d'un enneigement insuffisant, les grandes pistes (Lona, Couloirs supérieurs) n'ont été exploitées qu'à partir du début février. La piste du Chamois qui relie le domaine skiable de Zinal à Grimentz a été ouverte à mi-février et refermée à mi-mars en raison du réchauffement.

Les fréquentes petites chutes de neige ont nécessité de nombreuses sorties de nos patrouilleurs pour des missions de minage. L'hélicoptère n'a été engagé qu'à une seule reprise, le dernier jour de l'année 2009. L'avalancheur de la Tsarva et les canons à gaz des Becs-de-Bosson ont également été sollicités. Nos patrouilleurs ont été équipés de sacs munis d'airbags afin de limiter les risques lorsqu'ils effectuent des missions dans des pentes exposées.

Pour l'évacuation des blessés, l'utilisation de la luge a été privilégiée par rapport aux engins motorisés pour des questions de sécurité. Le nombre d'accidents au snowpark a diminué. L'homologation de notre service de pistes et de sauvetage a été renouvelée par la commission mandatée par les Remontées Mécaniques Suisses.

L'avalanche dite « gueule de baleine » de la Tsarva a posé passablement de problèmes. Malgré une importante cassure en début de saison, elle a résisté aux minages pour finir par se déclencher naturellement et envahir une partie de la piste à la mi-mars. Un projet est à l'étude afin de stabiliser cette pente située au-dessus de la partie inférieure de la piste.

M. Marc Solioz a fait partie de la première volée qui a terminé avec succès l'apprentissage de 4 ans de mécatronicien de remontées mécaniques. Nous en sommes fiers et lui adressons nos félicitations. Un autre apprenti a réussi les examens de troisième année. Notre Société espère ainsi former des jeunes qui assureront la pérennité du savoir dans l'entreprise.

La commission «Entretien des installations» arrête à la fin de chaque saison d'hiver le programme des travaux courants ou spéciaux proposés par les différents responsables d'exploitation. Notre équipe d'entretien, emmenée par M. Jean-Pascal Solioz, a notamment remplacé la poulie du pylône d'angle du télési Orzival, participé aux travaux de remplacement de la partie électrique de la télécabine, construit un abri-dépôt pour le matériel et procédé aux différentes révisions imposées par la législation ou par l'état des équipements.

Une nouvelle animation a été proposée aux lugeurs du début février à la mi-mars. L'ouverture de la télécabine a été prolongée d'une demi-heure, les mardis, afin de permettre aux adeptes de ce sport de profiter pleinement de la piste entre Bendolla et la station.





## Restaurants d'altitude

Les prix pratiqués dans nos restaurants n'ont pas subi de modifications, à l'exception de ceux des vins qui ont été réajustés par rapport au prix d'achat.

La consommation des produits de nettoyage a fait l'objet d'une étude par une maison spécialisée qui a abouti à une utilisation plus rationnelle et à une baisse des dépenses.

Les salaires ont été contrôlés, à deux reprises, par l'Autorité de surveillance. Ces contrôles ont démontré la parfaite tenue des décomptes ainsi que leur adéquation avec les normes fixées par la Convention collective de travail.

Nos établissements d'altitude bénéficient d'une reconnaissance de qualité décernée par notre fidèle clientèle. Cette distinction vaut tous les labels, les étoiles ou autres superlatifs attribués par les guides. Nous remercions nos deux gérants, M. Paul Epiney et Mme Séverine Borgeat, pour l'esprit d'accueil qu'ils inculquent à tous les employés, pour l'ambiance amicale et la bonne humeur qui règnent dans nos trois établissements.

Le restaurant d'altitude de Bendolla a organisé plusieurs banquets dont deux mariages. Près de 900 personnes ont participé aux quatre soirées fondue-lune. En raison des conditions atmosphériques défavorables, les skieurs n'ont pu se rendre qu'une seule fois au sommet du Roc d'Orzival. Un groupe de cor des Alpes a animé le repas de midi à l'Etable du Marais un dimanche du mois de mars.

## INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

### Remplacement du moteur et de la partie électrique de la télécabine

Afin de répondre aux exigences formulées dans les charges liées au renouvellement de la concession, le Conseil d'administration a décidé une remise à neuf de la partie électrique de la télécabine, après plus de 20 ans d'exploitation.

Les travaux effectués entre le 12 octobre et le 30 novembre 2009 ont consisté à remplacer le Ward-Léonard par un variateur de fréquences pour la transformation du courant alternatif en courant continu. Un nouveau moteur a été installé. Les travaux ont été confiés, en majeure partie, à la maison Sisag ainsi qu'à Garaventa pour l'adaptation de la

partie mécanique. Nos employés ont participé à ces travaux. Les nouvelles installations sont destinées à renforcer la fiabilité de notre installation dont la concession a été prolongée jusqu'en 2032. L'installation a été remise en exploitation le 5 décembre, après un contrôle de l'Office fédéral des transports. Aucune panne liée au nouveau système n'est à signaler. Une économie d'énergie, relativement importante, a été constatée durant les premiers mois d'exploitation.

### Autres travaux et investissements

- Goudronnage de la place autour de la télécabine à Bendolla afin d'améliorer l'écoulement des eaux de surface et aménagement d'un accès au restaurant pour les piétons, les chaises pour handicapés et les poussettes.
- Ensemencement de la fouille de la Tsarva, de celle des Crêts et de la piste Orzival.
- Achat d'un nouveau véhicule utilitaire et d'une luge à moteur pour remplacer deux véhicules usagés dont le bus VW datant de 1981.
- Amélioration de la partie supérieure de la piste de Tsayett depuis le départ du téléski des Becs-de-Bosson et de celle du Chaché.

## PROJETS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour le prochain exercice, le Conseil a arrêté un programme d'investissements relativement chargé. Outre l'acquisition du chalet au départ de la télécabine et la transformation du chalet Renard en studios, déjà évoquées, ce programme prévoit :

- L'extension de l'enneigement technique jusqu'au sommet du télésiège de la Tsarva. Cet investissement répond à la promesse faite aux actionnaires lors de la dernière augmentation du capital-actions.
- Le remplacement de la station motrice du téléski Marena.
- L'achat d'une nouvelle dameuse de pistes.
- L'amélioration des pistes : partie supérieure de la Tsarva, partie inférieure de Tsayett, piste de la Forêt et l'ensemencement des travaux de l'année précédente.



Le coût de ces investissements est estimé à 4.5 millions de francs. Par la suite, notre entreprise réduira drastiquement ses investissements dans l'optique de la liaison avec Zinal, sans pour autant renoncer aux travaux d'entretien courant destinés à maintenir en bon état les outils de production. Les pinces et les véhicules porteurs de la télécabine nécessiteront une révision au plan de la sécurité.

La prochaine saison d'hiver sera l'une des plus longues de l'histoire puisque nos installations resteront ouvertes, sauf impondérables, jusqu'au 1er mai 2011. Le budget d'exploitation a été établi en tenant compte d'une progression des recettes dues à l'augmentation des tarifs et à la prolongation de la saison. Ce dernier paramètre influencera également les charges, plus particulièrement les salaires et les frais liés à l'énergie électrique et au carburant.

Les autorisations concernant la construction d'un hôtel et de chalets résidentiels sur les parcelles des Guernerés vendues par la Commune et par notre Société sont entrées en force. Le projet devrait démarrer prochainement.

Le Conseil d'administration a réaffirmé la priorité donnée à la réalisation de l'installation de liaison avec le domaine skiable de Zinal. Les changements qui seront apportés par ce projet paralysent actuellement certaines décisions. Il serait en effet injustifié d'investir dans des parties de bâtiments appelées à être démolies ou d'envisager une augmentation du débit de la télécabine alors que le nouveau téléphérique apportera une solution. Notre Société n'entend pas non plus faire miroiter aux actionnaires et aux autres personnes concernées de la station une réalisation hypothétique durant plusieurs années. C'est la raison pour laquelle elle consacre toutes ses forces, en collaboration avec les Remontées Mécaniques de Zinal et la Commune d'Anniviers, à l'élimination des obstacles administratifs et réglementaires. D'autre part, elle demandera qu'en cas de fusion, la modernisation de la partie gauche du domaine skiable soit considérée comme prioritaire par la future Société émanant de la fusion, la concession du télésiège des Crêts échéant en 2017 déjà.

## REMERCIEMENTS

Au terme de ce rapport, nous aimerions remercier les collectivités et les particuliers qui ont favorisé l'activité de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Notre gratitude s'adresse plus particulièrement:

- A la Commune d'Anniviers pour le soutien apporté dans le cadre du projet de téléphérique, de la planification à 15 ans et du projet de transformation du chalet Renard.
- A la Bourgeoisie de Grimentz qui a soutenu notre démarche pour la transformation du chalet Renard.
- Aux comités des consortages, toujours prêts à traiter rapidement nos demandes d'autorisation d'utilisation des terrains appartenant aux alpages du Marais et de Bendolla.
- Au Ski-club local qui fêtera ses 100 ans d'existence l'année prochaine pour la flamme qu'il entretient auprès des jeunes et de leurs familles et pour les traditionnelles compétitions organisées sur nos pistes.
- Aux écoles de ski et de snowboard pour la bonne collaboration et les animations sur le domaine skiable.
- A Grimentz/Saint-Jean Tourisme qui s'occupe de la promotion de nos animations et aux particuliers qui organisent des manifestations au restaurant de Bendolla ou sur les pistes.
- Aux autres sociétés des Remontées Mécaniques d'Anniviers avec lesquelles nous entretenons des liens amicaux et réguliers, plus spécialement à celle de Zinal avec laquelle nous œuvrons de manière plus étroite. Bienvenue au nouveau Président des R.M. de Saint-Luc/Chandolin, Monsieur Olivier Salamin.
- A Sport Handicap Sierre qui, pour fêter le 10e anniversaire de ski adapté, a convié nos hôtes à découvrir les sensations du ski assis dans un fauteuil, le jour de la Saint-Joseph.
- A tous nos responsables d'exploitation ainsi qu'à nos collaboratrices et collaborateurs pour la qualité de leur engagement et l'accueil chaleureux qu'ils réservent à nos hôtes.
- A vous tous les actionnaires pour l'intérêt manifesté. Votre nombreuse présence aux assemblées générales en témoigne.

Grimentz, juin 2010

**Pour le Conseil d'Administration**

Nicolas Salamin, Président



# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009/2010

## Comptes de construction (montants portés à l'actif du bilan)

• Remplacement du moteur et de la partie électrique de la télécabine . . . . .	Fr.	758'088.30
• Aménagement place à l'arrivée de la télécabine à Bendolla . . . . .	Fr.	73'420.05
• Enneigement technique – Liquidation travaux 2007 et 2008 . . . . .	Fr.	36'538.45
• Achat motoneige et véhicule utilitaire . . . . .	Fr.	64'716.55
• Frais d'études liaison Grimentz – Zinal . . . . .	Fr.	9'931.40
• Réfection de la terrasse de la buvette Orzival . . . . .	Fr.	18'855.95
• Achat four combi-steamer restaurant de Bendolla . . . . .	Fr.	30'960.75
<b>Total . . . . .</b>	<b>Fr.</b>	<b>992'511.45</b>

## Comptes d'amortissements

Les amortissements comptabilisés s'élèvent à Fr. 2'602'416.95 contre Fr. 3'155'338.15 en 2008/2009, soit Fr. 552'921.20 de moins. Lors de l'exercice précédent, la recette extraordinaire de Fr. 477'892.50 provenant de la vente du terrain des Guernerés avait permis des amortissements supplémentaires.

## Comptes d'exploitation des installations

Les recettes de transports ont diminué de 1.25% en hiver et progressé de 10% en été. Compte tenu des produits accessoires, les recettes des installations enregistrent finalement une très légère baisse de Fr. 81'750.14 (- 1.3%) par rapport à celles de la saison précédente.

Les charges de Fr. 3'960'467.22, avant amortissements, sont légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent (-1%). Les charges de personnel sont demeurées stables. Les principales fluctuations portent sur les postes suivants :

<b>Billetterie - bureau</b>	+	Fr.	21'165.55	+ 30 %	Achat ordinateurs et imprimante pour les caisses
<b>Carburants</b>	-	Fr.	100'136.70	- 43 %	Baisse des prix et de la consommation
<b>Déblaiement neige</b>	-	Fr.	17'966.90	- 36 %	Faibles précipitations
<b>Entretien véhicules</b>	+	Fr.	29'126.25	+ 28 %	Casses et vieillissement du parc
<b>Entretien pistes</b>	+	Fr.	73'467.15	+ 47 %	Amélioration des pistes
<b>Frais de capitaux</b>	-	Fr.	55'184.55	- 22 %	Baisse de l'endettement
<b>Autres dépenses</b>	+	Fr.	29'604.80	+ 14 %	Contrôle TVA 2005-2009

## Comptes d'exploitation des restaurants

Les recettes estivales ont augmenté de 3.5%, alors qu'elles ont régressé en hiver de 2.2% au restaurant de Bendolla et de 4,13 % à la buvette Orzival. Par contre, les recettes de l'Etable du Marais enregistrent une forte progression de 10.75%.

Les charges de personnel représentent 42.70% des recettes contre 40.98% en 2008/09. Pour les marchandises, ce rapport passe de 28.97% à 28.57%. Les autres charges sont demeurées stables.

Le bénéfice, avant intérêts et amortissements, représente 17.85% des recettes. Comme les investissements sont pour la plupart amortis, un important bénéfice net de Fr. 246'271.50 est dégagé.

## Bilan au 30 avril 2010

L'endettement net a passé de Fr. 9'079'609.40 à fin avril 2009 à Fr. 7'452'418.93 à fin avril 2010, soit une diminution de Fr. 1'627'190.47 (- 18%). Les fonds propres représentent désormais 42% du total du bilan qui se monte à Fr. 15'982'067.92.

## Pertes et profits – Répartition du bénéfice – Cash-flow

Après paiement des impôts de Fr. 100'803.15, le bénéfice de l'exercice s'élève à Fr. 4'384.97.

Le C.A. propose de virer ce montant à la réserve générale. Le cash-flow de l'exercice se monte à Fr. 2'606'801.92, ce qui correspond à 28.73 % du total des produits.





# LES CHIFFRES CLÉS 2009-2010

	01.05.09 30.04.10	en % total des produits	01.05.08 30.04.09	en % total des produits
<b>Produits</b>	<b>9'072'637.53</b>	<b>100.00</b>	<b>9'149'634.08</b>	<b>100.00</b>
Produits des transports en été	117'030.00	1.29	106'206.85	1.16
Produits des transports en hiver	5'942'267.90	65.50	6'016'999.04	65.76
Produits restauration	2'876'146.94	31.70	2'871'393.35	31.38
Autres produits	137'192.69	1.51	155'034.84	1.69
<b>Charges</b>	<b>6'126'884.61</b>	<b>67.53</b>	<b>6'073'261.16</b>	<b>66.38</b>
Charges de personnel (30 à 35%)	3'102'889.00	34.20	3'060'340.59	33.45
Autres charges installations	1'889'295.92	20.82	1'867'609.90	20.41
Autres charges restaurants	1'134'699.69	12.51	1'145'310.67	12.52
<b>Ebitda bénéficiaire avant intérêts - amort.</b>	<b>2'945'752.92</b>	<b>32.47</b>	<b>3'076'372.92</b>	<b>33.62</b>
<b>Frais de capitaux et impôts</b>	<b>338'951.00</b>	<b>3.74</b>	<b>397'296.39</b>	<b>4.34</b>
Frais de capitaux (<10%)	238'147.85	2.62	301'532.39	3.30
Impôts	100'803.15	1.11	95'764.00	1.05
<b>Cash-flow (18 à 25%)</b>	<b>2'606'801.92</b>	<b>28.73</b>	<b>2'679'076.53</b>	<b>29.28</b>
<b>Amortissements</b>	<b>2'602'416.95</b>	<b>28.68</b>	<b>3'155'338.15</b>	<b>34.49</b>
Sur les installations	2'377'106.75	26.20	2'791'064.85	30.50
Sur les restaurants	225'310.20	2.48	364'273.30	3.98
<b>Prod. extraord. - vente Guernerès</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>477'892.50</b>	<b>5.22</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>4'384.97</b>	<b>0.05</b>	<b>1'630.88</b>	<b>0.02</b>
	01.05.09 30.04.10	en % total du bilan	01.05.08 30.04.09	en % total du bilan
<b>Bilan actif</b>	<b>15'982'067.92</b>	<b>100.00</b>	<b>17'128'745.65</b>	<b>100.00</b>
Immobilisé	14'159'141.04	88.59	15'778'646.54	92.12
Disponible et réalisable	1'822'926.88	11.41	1'350'099.11	7.88
<b>Bilan passif</b>	<b>15'982'067.92</b>	<b>100.00</b>	<b>17'128'745.65</b>	<b>100.00</b>
Fonds propres (30 à 50%)	6'706'722.11	41.96	6'699'037.14	39.11
Fonds étrangers	9'275'345.81	58.04	10'429'708.51	60.89
<b>Investissements</b>	<b>992'511.45</b>		<b>1'200'763.44</b>	
<b>Jours exploitation été</b>	<b>106</b>		<b>108</b>	
<b>Jours exploitation hiver</b>	<b>125</b>		<b>125</b>	
<b>Journées skieurs</b>	<b>237'058</b>		<b>240'971</b>	
<b>Prix moyen journée skieurs</b>	<b>27.18</b>		<b>27.14</b>	



# COMPTES DE CONSTRUCTION

	Valeur compte de construction au 01.05.2009	Modifications 2009/2010 Augmentations	Modifications 2009/2010 Diminutions	au 30.04 2010
TELECABINE "GRIMENTZ-BENDOLLA"	1'874'839.30	831'508.35	0.00	12'706'347.65
TELESIEGE DES CRETS	1'673'603.30	0.00	0.00	1'673'603.30
ANCIENNE GARE BENDOLLA	1'107'951.25	0.00	0.00	1'107'951.25
TELESIEGE GRANDS PLANS	4'840'000.00	0.00	0.00	4'840'000.00
TELESIEGE TSARVA	7'800'000.00	0.00	0.00	7'800'000.00
TELESKIS	3'679'232.35	0.00	0.00	3'679'232.35
ENNEIGEMENT ARTIFICIEL / PISTES	7'676'172.94	36'538.45	0.00	7'712'711.39
VEHICULES	2'173'070.00	64'716.55	0.00	2'237'786.55
OBJETS MOBILIERES ET DIVERS	1'167'365.80	0.00	0.00	1'167'365.80
FRAIS ETUDES ET PLANIFICATION	152'209.45	9'931.40	0.00	162'140.85
RESTAURANT DE BENDOLLA	5'722'783.95	30'960.75	0.00	5'753'744.70
BUVETTE ORZIVAL	1'310'298.70	18'855.95	0.00	1'329'154.65
RESTAURANT L'ETABLE DU MARAIS	191'839.20	0.00	0.00	191'839.20
<b>TOTAL COMPTES DE CONSTRUCTION</b>	<b>49'369'366.24</b>	<b>992'511.45</b>	<b>0.00</b>	<b>50'361'877.69</b>



# COMPTES D'AMORTISSEMENTS

	Valeur compte de construction au 01.05.2009	Etat des Amortissements au 01.05.2009	Crédit Amortissement 2009/2010	Etat des Amortissements au 30.04.2010	Amort. %
TELECABINE "GRIMENTZ-BENDOLLA"	1'1874'839.30	10'806'240.25	284'330.80	11'090'571.05	93.40
TELESIEGE DES CRETS	1'673'603.30	1'673'603.30	0.00	1'673'603.30	100.00
ANCIENNE GARE BENDOLLA	1'107'951.25	1'107'951.25	0.00	1'107'951.25	100.00
TELESIEGE GRANDS PLANS	4'840'000.00	3'823'600.05	580'800.00	4'404'400.05	91.00
TELESIEGE TSARVA	7'800'000.00	1'872'000.00	936'000.00	2'808'000.00	36.00
TELESKIS	3'679'232.35	3'337'232.35	54'000.00	3'391'232.35	92.17
ENNEIGEMENT ARTIFICIEL / PISTES	7'676'172.94	4'106'820.80	140'000.00	4'246'820.80	55.32
VEHICULES	2'173'070.00	1'549'070.00	258'250.00	1'807'320.00	83.17
OBJETS MOBILIERES ET DIVERS	1'167'365.80	1'043'639.85	123'725.95	1'167'365.80	100.00
FRAIS ETUDES ET PLANIFICATION	152'209.45	0.00	0.00	0.00	0.00
RESTAURANT DE BENDOLLA	5'722'783.95	5'583'538.05	139'245.90	5'722'783.95	100.00
BUVETTE ORZIVAL	1'310'298.70	1'121'809.00	69'499.90	1'191'308.90	90.92
RESTAURANT L'ETABLE DU MARAIS	191'839.20	175'274.80	16'564.40	191'839.20	100.00
<b>TOTAL COMPTES D'AMORTISSEMENTS</b>	<b>49'369'366.24</b>	<b>36'200'779.70</b>	<b>2'602'416.95</b>	<b>38'803'196.65</b>	<b>78.60</b>



# COMPTE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

<b>PRODUITS</b>	<b>01.05.09 30.04.10</b>	<b>en %</b>	<b>01.05.08 30.04.09</b>
<b>Produits des transports</b>	<b>6'059'297.90</b>	<b>97.79</b>	<b>6'123'205.89</b>
Transports voyageurs été	117'030.00	1.89	106'206.85
Transports voyageurs hiver	5'942'267.90	95.90	6'016'999.04
<b>Produits accessoires</b>	<b>137'192.69</b>	<b>2.21</b>	<b>155'034.84</b>
Intérêts créanciers et placements	1'397.44	0.02	1'095.48
Locations et autres recettes	135'795.25	2.19	153'939.36
<b>Total des produits</b>	<b>6'196'490.59</b>	<b>100.00</b>	<b>6'278'240.73</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges pour le personnel</b>	<b>1'874'823.45</b>	<b>30.26</b>	<b>1'883'592.34</b>
Traitements et salaires	1'441'066.05	23.26	1'422'450.35
Allocations et indemnités	116'439.20	1.88	114'137.90
Charges sociales	280'622.65	4.53	297'727.50
Formation et autres dépenses	36'695.55	0.59	49'276.59
<b>Autres charges</b>	<b>1'889'295.92</b>	<b>30.49</b>	<b>1'867'609.90</b>
Dépenses générales - administration	230'582.77	3.72	207'166.35
Publicité et animation	336'260.15	5.43	348'134.80
Assurances	91'434.15	1.48	95'274.55
Energie et carburant	404'518.30	6.53	491'085.15
Frais d'entretien	399'985.10	6.46	388'546.70
Pistes et service avalanches	185'367.70	2.99	125'859.40
Autres dépenses	241'147.75	3.89	211'542.95
<b>EBITDA</b>	<b>2'432'371.22</b>	<b>39.25</b>	<b>2'527'038.49</b>
<b>Frais de capitaux</b>	<b>196'347.85</b>	<b>3.17</b>	<b>251'532.39</b>
<b>Cash-Flow</b>	<b>2'236'023.37</b>	<b>36.09</b>	<b>2'275'506.10</b>
<b>Amortissements</b>	<b>2'377'106.75</b>	<b>38.36</b>	<b>2'791'064.85</b>
Installations	1'855'130.80	29.94	1'855'130.80
Véhicules et pistes	521'975.95	8.42	935'934.05
<b>BENEFICE/PERTE</b>	<b>-141'083.38</b>	<b>-2.28</b>	<b>-515'558.75</b>



# COMPTE D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS

	Exercice 2009/2010		Rest. Bendolla Buvette Orzival		Rest. Etable du Marais		Exercice 2008/2009	
	01.05.09 30.04.10	en % du CA	01.05.09 30.04.10	en % du CA	01.05.09 30.04.10	en % du CA	01.05.08 30.04.09	en % du CA
<b>Produits</b>								
Restaurant Bendolla - hiver	2'876'146.94	100.00	2'337'758.65	100.00	538'388.29	100.00	2'871'393.35	100.00
Restaurant Bendolla - été	1'772'734.95	61.64	1'772'734.95	75.83	0.00	0.00	1'811'758.65	63.10
Restaurant Bendolla - été	206'029.65	7.16	206'029.65	8.81	0.00	0.00	199'067.54	6.93
Buvette Orzival - hiver	358'994.05	12.48	358'994.05	15.36	0.00	0.00	374'457.50	13.04
Restaurant L'Etable du Marais - hiver	538'388.29	18.72	538'388.29	100.00	538'388.29	100.00	486'109.66	16.93
<b>Achats de marchandises</b>	821'774.10	28.57	665'408.20	28.46	156'365.90	29.04	831'704.88	28.97
<b>Bénéfice brut</b>	2'054'372.84	71.43	1'672'350.45	71.54	382'022.39	70.96	2'039'688.47	71.03
<b>Charges de personnel</b>	1'228'065.55	42.70	1'035'090.55	44.28	192'975.00	35.84	1'176'748.25	40.98
<b>Résultat après marchandises et salaires</b>	826'307.29	28.73	637'259.90	27.26	189'047.39	35.11	862'940.22	30.05
<b>Autres charges</b>	312'925.59	10.88	233'292.14	9.98	79'633.45	14.79	310'105.79	10.80
Frais de bureau et administration	197'555.04	0.69	13'284.24	0.57	6'470.80	1.20	21'508.89	0.75
Assurances	11'800.00	0.41	10'000.00	0.43	1'800.00	0.33	13'100.00	0.46
Electricité et chauffage	77'910.65	2.71	66'213.00	2.83	11'697.65	2.17	76'696.05	2.67
Achat vaisselle et petit matériel	39'839.85	1.39	34'326.60	1.47	5'513.25	1.02	38'092.60	1.33
Entretien bâtiment, mobilier et véhicules	62'841.20	2.18	48'271.80	2.06	14'569.40	2.71	69'584.10	2.42
Publicité et exposition d'été	17'290.65	0.60	13'708.30	0.59	3'582.35	0.67	15'105.95	0.53
Location et autres charges d'exploitation	83'488.20	2.90	47'488.20	2.03	36'000.00	6.69	76'018.20	2.65
<b>Bénéfice avant intérêts et amortissements</b>	513'381.70	17.85	403'967.76	17.28	109'413.94	20.32	552'834.43	19.25
Frais de capitaux	41'800.00	1.45	40'000.00	1.71	1'800.00	0.33	53'500.00	1.86
<b>Amortissements</b>	225'310.20	7.83	208'745.80	8.93	16'564.40	3.08	364'273.30	12.69
<b>BENEFICE/PERTE</b>	246'271.50	8.56	155'221.96	6.64	91'049.54	16.91	135'061.13	4.70



<b>ACTIF</b>	<b>30.04.10</b>	<b>en % du total</b>	<b>30.04.09</b>	<b>en % du total</b>
<b>IMMOBILISE</b>	<b>14'159'141.04</b>	<b>88.59</b>	<b>15'778'646.54</b>	<b>92.12</b>
1. Compte construction télécabine	1'615'776.60		1'068'599.05	
2. Compte construction télésièges	5'427'599.95		6'944'399.95	
3. Compte construction téléskis	288'000.00		342'000.00	
4. Compte construction restaurant et buvette Orzival	168'806.50		327'735.60	
5. Compte construction Etable du Marais	0.00		16'564.40	
6. Compte investissements véhicules et objets immobiliers	430'466.55		747'725.95	
7. Compte pistes, tracés, installation d'enneigement	3'465'890.59		3'569'352.14	
8. Divers terrains	645'600.00		645'600.00	
9. Etudes et planification	162'140.85		152'209.45	
10. Part. copropriété Clos des Frères	1'852'000.00		1'852'000.00	
11. Participation à d'autres entreprises	1'000.00		1'000.00	
12. Titres RMG	101'860.00		111'460.00	
<b>DISPONIBLE ET REALISABLE</b>	<b>1'822'926.88</b>	<b>11.41</b>	<b>1'350'099.11</b>	<b>7.88</b>
<b>Des installations</b>	<b>1'097'040.52</b>	<b>6.86</b>	<b>896'151.33</b>	<b>5.23</b>
1. Caisse	2'719.00		964.20	
2. PostFinance	10'421.52		83'466.45	
3. Crédit Suisse - compte courant	800'030.00		637'923.53	
4. Impôt anticipé	205.87		1'551.33	
5. Actifs transitoires et débiteurs	104'873.51		56'188.15	
6. Divers c/c	85'290.62		66'557.67	
7. Stock carburant - munitions - cartes à puce	93'500.00		49'500.00	
<b>Des restaurants</b>	<b>725'886.36</b>	<b>4.54</b>	<b>453'947.78</b>	<b>2.65</b>
1. Caisse	12'993.65		7'624.65	
2. PostFinance	5'523.82		76'796.90	
3. BCV - compte courant	613'700.54		283'833.08	
4. Débiteurs	14'834.10		13'976.85	
5. Stock marchandises	78'834.25		71'716.30	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15'982'067.92</b>	<b>100.00</b>	<b>17'128'745.65</b>	<b>100.00</b>



<b>PASSIF</b>	<b>30.04.10</b>	<b>en % du total</b>	<b>30.04.09</b>	<b>en % du total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6'699'425.10</b>	<b>41.92</b>	<b>6'694'494.22</b>	<b>39.08</b>
1. Capital-actions	6'000'000.00		6'000'000.00	
2. Réserve générale	459'425.10		454'494.22	
3. Réserve spéciale (actions propres)	240'000.00		240'000.00	
<b>FONDS ETRANGERS</b>	<b>9'275'345.81</b>	<b>58.04</b>	<b>10'429'708.51</b>	<b>60.89</b>
<b>Engagements à long terme</b>	<b>8'519'274.15</b>	<b>53.31</b>	<b>9'662'930.90</b>	<b>56.41</b>
1. Emprunts auprès de particuliers	1'240'000.00		1'440'000.00	
2. BCV - prêts hypothécaires	1'650'000.00		1'750'000.00	
3. Crédit Suisse - prêts	640'000.00		810'000.00	
4. Crédits LIM	3'262'640.00		3'613'980.00	
5. Leasings	1'726'634.15		2'048'950.90	
<b>Engagements à court terme</b>	<b>756'071.66</b>	<b>4.73</b>	<b>766'777.61</b>	<b>4.48</b>
<b>Engagements à court terme des installations</b>	<b>643'527.66</b>	<b>4.03</b>	<b>676'846.06</b>	<b>3.95</b>
1. Créanciers TVA installations	99'883.11		76'878.71	
2. Créanciers d'exploitation	159'744.55		264'484.25	
3. Passifs transitoires et provisions	308'900.00		250'000.00	
4. Créanciers de construction	75'000.00		85'483.10	
<b>Engagements à court terme des restaurants</b>	<b>112'544.00</b>	<b>0.70</b>	<b>89'931.55</b>	<b>0.53</b>
1. Créanciers d'exploitation	112'544.00		89'931.55	
<b>SOLDES CREDITEURS DU COMPTE P.P.</b>	<b>7'297.01</b>	<b>0.05</b>	<b>4'542.92</b>	<b>0.03</b>
1. Au début de l'exercice	2'912.04		2'912.04	
2. Bénéfice de l'exercice	4'384.97		1'630.88	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15'982'067.92</b>	<b>100.00</b>	<b>17'128'745.65</b>	<b>100.00</b>

Nicolas SALAMIN, Président  
Simon CRETZAZ, Secrétaire



# COMPTE DE PERTES ET PROFITS

	01.05.09 30.04.10	01.05.08 30.04.09
<b>PRODUITS</b>		
<b>Solde créditeur au début de l'exercice</b>	<b>2'912.04</b>	<b>2'912.04</b>
<b>Produits extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>477'892.50</b>
1. Vente terrain des Guernerés		
<b>Excédents des charges/produits</b>	<b>105'188.12</b>	<b>-380'497.62</b>
1. Des installations	-141'083.38	-515'558.75
2. Des restaurants d'altitude	246'271.50	135'061.13
<b>TOTAL</b>	<b>108'100.16</b>	<b>100'306.92</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Impôts</b>	<b>100'803.15</b>	<b>95'764.00</b>
<b>Soldes créditeurs</b>	<b>7'297.01</b>	<b>4'542.92</b>
1. Au début de l'exercice	2'912.04	2'912.04
2. Bénéfice de l'exercice	4'384.97	1'630.88
<b>TOTAL</b>	<b>108'100.16</b>	<b>100'306.92</b>
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		
	01.05.09 30.04.10	01.05.08 30.04.09
<b>Investissements</b>	<b>992'511.45</b>	<b>1'200'763.44</b>
<b>Vente terrain</b>	<b>0.00</b>	<b>-513'292.50</b>
<b>Augmentation capital-actions</b>	<b>0.00</b>	<b>-800'000.00</b>
<b>Variation des dettes et des titres</b>	<b>1'130'756.75</b>	<b>1'850'828.65</b>
Variation des emprunts à long terme (diminution)	470'000.00	1'550'000.00
Remboursement des crédits LIM (diminution)	351'340.00	362'938.20
Variation des leasings (diminution)	322'316.75	-132'209.55
Variation sur titres (achat-vente-agios)	-12'900.00	70'100.00
<b>Variation fonds de roulement</b>	<b>483'533.72</b>	<b>940'776.94</b>
Etat initial	583'321.50	-357'455.44
Etat final	1'066'855.22	583'321.50
<b>CASH-FLOW</b>	<b>2'606'801.92</b>	<b>2'679'076.53</b>



# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Selon article 663 b du Code des Obligations	2009/2010	2008/2009
1. Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	Aucun	Aucun
2. Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de la Société	L'ensemble des immeubles installations et terrains	Idem
3. Dettes découlant des contrats de leasing	Voir bilan	Voir bilan
4. Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles Bâtiments, Installations Mobilier, machines, outillage	<b>Fr. 16'726'600.—</b> <b>Fr. 38'346'500.—</b>	Fr. 16'643'500.— Fr. 38'106'500.—
5. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelles	Aucune	Aucune
6. Emprunts obligataires émis par la Société	Aucun	Aucun
7. Nouvelles participations	Aucune	Aucune
8. Dissolutions extraordinaires de réserves latentes	Néant	Néant
9. Réévaluations des immobilisations et participations	Néant	Néant
10. Actions propres détenues par la Société	<b>215</b>	233
11. Augmentation autorisée ou conditionnelle du capital	Aucune	Aucune
12. Autres indications	La plupart de nos bâtiments et installations sont situés sur des terrains appartenant aux consortages des Alpagnes de Bendolla et du Marais. Les droits de superficie sont réglés par des conventions de longues durées.	

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2009, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2009/2010 en date du 5 juin 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette Norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des appréciations, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées

appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sur la base de notre examen, nous recommandons à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

L'organe de révision

Nicolas Frochaux  
Réviseur

Dominique Epiney  
Réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Grimentz, le 5 juin 2010

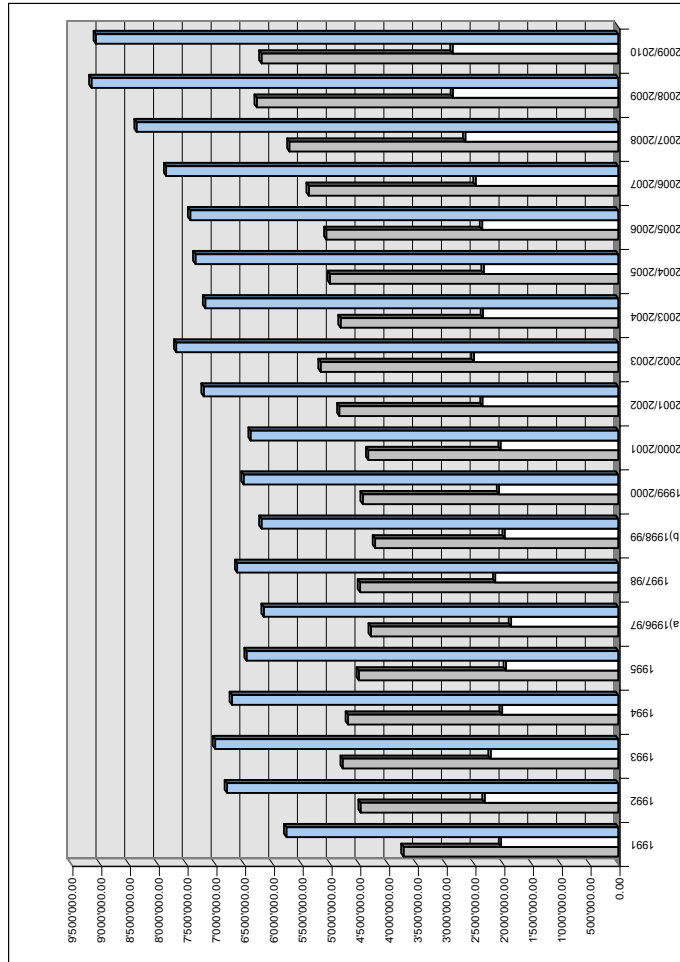


# RECETTES INSTALLATIONS ET RESTAURANTS

## TOTAL DES RECETTES INSTALLATIONS ET RESTAURANTS

1991	Fr.	5763'135.00
1992	Fr.	6794'380.00
1993	Fr.	7'000'683.00
1994	Fr.	6'710'236.00
1995	Fr.	6'454'547.00
a)1996/97	Fr.	6'156'046.00
1997/98	Fr.	6'617'569.00
b)1998/99	Fr.	6'195'838.00
1999/2000	Fr.	6'506'266.95
2000/2001	Fr.	6'383'560.25
2001/2002	Fr.	7'199'432.01
2002/2003	Fr.	7'675'580.83
2003/2004	Fr.	7'173'042.68
2004/2005	Fr.	7'343'185.45
2005/2006	Fr.	7'432'407.50
2006/2007	Fr.	7'850'845.42
2007/2008	Fr.	8'365'129.51
2008/2009	Fr.	9'149'634.08
2009/2010	Fr.	9'072'637.53

<b>Installations</b>		<b>Restaurants</b>		
1991	Fr.	3'729'238.00	Fr.	2'033'897.00
1992	Fr.	4'473'970.00	Fr.	2'320'410.00
1993	Fr.	4'784'885.00	Fr.	2'215'798.00
1994	Fr.	4'693'644.00	Fr.	2'016'592.00
1995	Fr.	4'504'763.00	Fr.	1'949'784.00
a)1996/97	Fr.	4'295'894.00	Fr.	1'860'152.00
1997/98	Fr.	4'482'766.00	Fr.	2'134'803.00
1998/99	Fr.	4'223'278.00	Fr.	1'972'560.00
1999/2000	Fr.	4'436'220.05	Fr.	2'070'046.90
2000/2001	Fr.	4'341'642.95	Fr.	2'041'917.30
2001/2002	Fr.	4'843'212.81	Fr.	2'356'219.20
2002/2003	Fr.	5'167'426.83	Fr.	2'508'154.00
2003/2004	Fr.	4'923'094.53	Fr.	2'349'948.15
2004/2005	Fr.	5'007'421.00	Fr.	2'335'764.45
2005/2006	Fr.	5'069'099.85	Fr.	2'363'307.65
2006/2007	Fr.	5'374'405.51	Fr.	2'476'439.91
2007/2008	Fr.	5'710'866.62	Fr.	2'654'262.89
2008/2009	Fr.	6'278'240.73	Fr.	2'871'393.35
2009/2010	Fr.	6'196'490.59	Fr.	2'876'146.94



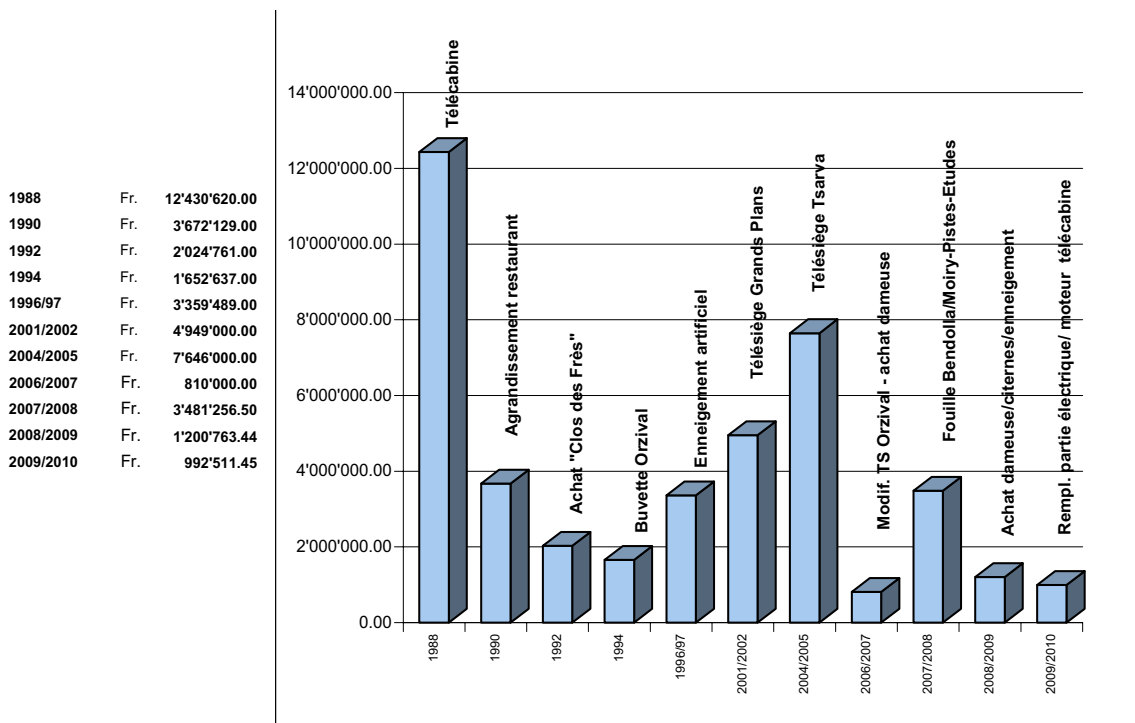
**Restaurants**  
a) 1996/1997 = sans saison d'été 1997  
b) avec restaurant L'Etape du Marais

**Installations**  
a) total divisé par 2

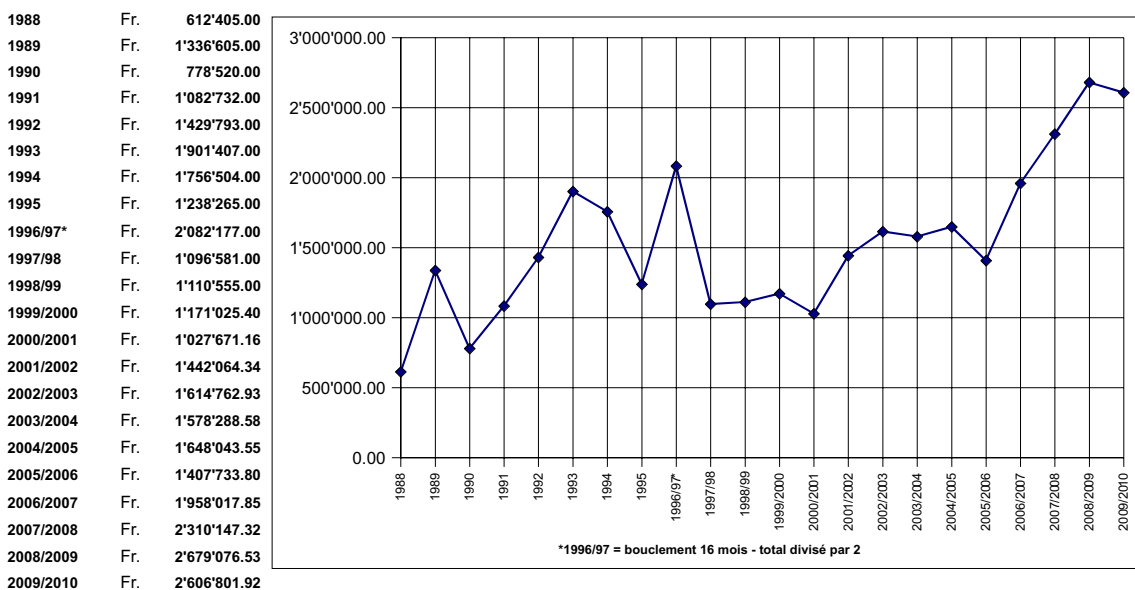


# INVESTISSEMENTS ET CASH-FLOWS

## EVOLUTION INVESTISSEMENTS (1988 - 2009/2010)



## EVOLUTION DU CASH-FLOW (1988 - 2009/2010)

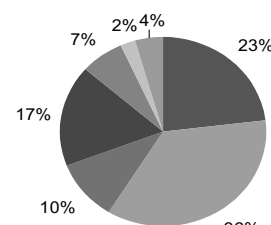
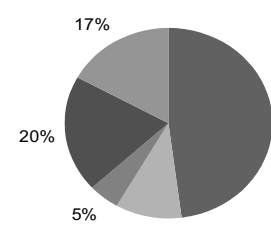


# STATISTIQUES

## Quelques statistiques tirées des rapports d'exploitation des responsables

SERVICES EXPLOITATION	Hiver 2009/10	Hiver 2008/09	Variations
<b>Hauteur de neige</b>	4.20 m.	6.72 m.	Moy. 20 ans : 4.61 m.
<b>Production neige</b>	58'403 m3 d'eau	42'234 m3 d'eau	Moy. 10 ans : 58'033 m3
<b>Heures dameuses</b>	3'568	3'984	-11.7%
<b>Litres diesel</b>	95'000	106'000	-11.6%
<b>Service des blessés</b>			
Evacuation hélicoptère	18.5%	19.1%	-3.3%
Evacuation luge	47.0%	31.8%	32.3%
Evacuation motoneige	23.9%	49.1%	-51.4%
Nombre de blessés	123	110	11.8%
<b>Service avalanche</b>			
Hélicoptère	72 tirs	240 tirs	- 168 tirs
Minage à main	893 tirs	1'165 tirs	-272 tirs
GazEx Becs-de-Bosson	32 tirs	32 tirs	--
Avalancheur Tsarva	32 tirs	28 tirs	+ 4 tirs
Explosifs utilisés	1'693 kg	2'994 kg	- 1'301 kg
<b>Restaurants</b>			
Clients service à table Bendolla	4'993	4'448	10.9%
Assiettes panoramiques	1'969	2'197	-11.6%
Paiement cartes crédit Bendolla	17.39%	15.71%	9.7%
Chiffre d'affaires/clients installations	12.14	11.93	1.7%

SERVICE DES CAISSES	
<b>Structure du chiffre d'affaires</b>	
1/2 à 2 jours	23.1%
3 à 30 jours	35.7%
Prévente semaine	10.3%
Abonnements annuels	17.3%
Ecoles et groupes	6.8%
Piétons - aller/retour	2.4%
Autres	4.4%
<b>Moyens de paiement</b>	
Chèques Reka	5.0%
Cartes débit/crédit	52.8%
Encaissements directs	42.2%
<b>Composition de la clientèle</b>	
Adultes	48.0%
Jeunes	10.3%
Seniors	4.9%
Enfants	19.8%
Groupes et autres	17.0%

AUTRES RENSEIGNEMENTS			
<b>11 installations</b>	1 télécabine	3 télésièges	7 téléskis
<b>45 kilomètres de pistes</b>	40% bleues	30% rouges	30% noires
<b>Nombre de salariés</b>	<b>Installations</b>	<b>Restaurants</b>	<b>Total</b>
Saison d'hiver	49	44	93
Saison d'été	13	6	19

